

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République de Côte d'Ivoire
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera-Carbuccia — Juge Geoffrey
6 Henderson
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mercredi 6 juillet 2016
9 (*L'audience est ouverte en public à 10 h 45*)
10 M. L'HUISSIER : [10:45:39] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:46:23] Bonjour.
14 Nous sommes en audience publique.
15 Je suis conscient de l'existence de certains problèmes. Avant que nous ne puissions
16 commencer à poser des questions au témoin, il va falloir régler plusieurs problèmes.
17 Dans un premier temps, M. Blé Goudé n'est pas présent. Bon, c'est un problème sur
18 lequel il faut se pencher. Le premier problème, du fait de la réunion d'aujourd'hui.
19 Donc, je suppose, je suppose que M^e Knoops veut s'exprimer à ce sujet.
20 Vous avez la parole, Maître Knoops.
21 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:47:03] Merci, Monsieur le Président. Et bonjour,
22 Madame, Messieurs les juges.
23 C'est avec un grand regret, Monsieur le Président, que je dois vous dire que
24 M. Blé Goudé m'a appelé ce matin, à 9 h 30, et il m'a dit qu'il était extrêmement
25 contrarié parce qu'il pense que son droit de participation aux audiences est entravé
26 étant donné qu'il n'a plus le droit de venir dans le prétoire avec son calepin et,
27 deuxièmement, il... il a également un livre avec lui, parce que pendant la pause, il lit
28 de cet ouvrage.

1 Donc, depuis janvier, il avait le droit de... de venir avec son calepin pour aider la...
2 son équipe de la Défense à l'aider — c'est ce qu'il m'a dit. Et ce matin, on lui a dit
3 qu'il y avait une nouvelle instruction en vertu de laquelle il était indiqué qu'il n'avait
4 ni le droit de venir avec son calepin ni le droit de venir avec son livre... le livre qu'il
5 lit.

6 Alors, il pense que cette situation met en danger son droit de participation véritable
7 et effective pendant l'audience, pour pouvoir aider ses conseils pendant les pauses
8 — ce qu'il fait — et pour pouvoir préparer des questions destinées à son équipe de la
9 Défense, le soir, et ce, sur la base des notes qu'il prend pendant les audiences.

10 Alors, à ma connaissance, Monsieur le Président, je ne suis pas au courant d'un...
11 d'une modification ou d'un amendement de règle à ce sujet. Je... je pense pas non
12 plus que dans les autres les tribunaux internationaux, il est question d'interdire aux
13 accusés de venir avec des calepins pendant les audiences.

14 Alors, pour ce qui est des crayons ou des stylos, je peux envisager que ce genre
15 d'objet pourrait poser un problème, mais pour ce qui est d'empêcher un accusé de
16 venir avec son calepin, je ne vois pas tellement quelle est l'interface avec la sécurité.

17 Alors, moi, autant... pour autant que je sache, il n'y a pas eu d'amendement des
18 règles, il n'y a pas de nouveaux... de nouvelles règles.

19 Alors, le fait que M. Blé Goudé, qui souhaite protester contre ce changement de règle
20 et m'a demandé d'officiallement soulever cette question, pendant l'audience, avant
21 qu'il ne puisse participer à l'audience...

22 Alors, Monsieur le Président, je sais que les juges n'ont pas beaucoup de temps, et je
23 suis vraiment désolé d'avoir à soulever cette question, ce matin.

24 M. Blé Goudé souhaite participer. Vous l'avez vu tous les jours. Il prend des notes, il
25 aide ses conseils. Et nous demandons l'intervention de la Chambre pour que cette
26 question soit réglée et pour que M. Blé Goudé puisse assister à l'audience aussi
27 rapidement que faire se peut.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:50:12] Je dois vous dire

1 que, moi, je suis absolument contrarié et fâché, parce que je pensais, justement, que...
2 je pensais que ce problème avait été réglé et qu'il avait été réglé il y a belle lurette de
3 cela. Donc, maintenant, je constate que le problème se pose à nouveau, et j'aimerais
4 véritablement demander à l'unité qui assure le transport des accusés jusqu'à la Cour
5 de faire en sorte qu'il puisse venir immédiatement avec son calepin, et puis avec
6 quoi d'autre ? Ah oui, avec le livre qu'il lit.

7 Donc, nous allons interrompre l'audience jusqu'à ce que M. Blé Goudé soit présent
8 dans le prétoire avec calepin et livre de lecture.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:50:58] Merci beaucoup, Monsieur le Président. Et
10 une fois de plus, mes excuses.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:51:02] Oui. Et nous
12 reprendrons dès que M. Blé Goudé sera présent dans le prétoire, aussi rapidement
13 que possible.

14 M. L'HUISSIER : [10:51:15] Veuillez vous lever.

15 *(L'audience est suspendue à 10 h 51)*

16 *(L'audience est reprise en public à 12 h 17)*

17 M. L'HUISSIER : [12:17:07] Veuillez vous lever.

18 Veuillez vous asseoir.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:17:35] Bonjour en ce
20 début d'après-midi, puisque nous n'avons rien fait jusqu'à présent.

21 D'emblée, je dois dire que, s'agissant de l'incident que nous avons eu en ce qui
22 concerne M. Blé Goudé, je voulais juste dire ceci : le rapport que j'ai reçu — j'en ai
23 fait la demande et je l'ai reçu... l'ai reçu il y a quelques instants du quartier
24 pénitentiaire — est quelque peu différent de ce « que » nous avait été présenté par
25 l'équipe de défense ce matin.

26 Je m'adresse à la... l'équipe de défense de M. Blé Goudé, et je vous demande
27 instamment de recommander à votre client de se conformer aux règles et au
28 Règlement. Il n'y a pas que la Bible et son cahier, il y a d'autres choses qu'il n'est pas

1 censé amener avec lui, par exemple des DVD.

2 Je demanderai également à M. Blé Goudé, si jamais il a une... un grief à exprimer,
3 qu'il vienne le faire ici, qu'il ne reste pas dans le quartier pénitencier en guise de
4 protestation. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

5 À présent, je pense que nous allons commencer à huis clos partiel — à huis clos ou à
6 huis clos partiel ?

7 M^e ALTIT (interprétation) : [12:18:59] Huis clos.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:19:01] Huis clos.

9 Alors, je m'excuse auprès de... du public. Nous allons commencer l'audience à huis
10 clos, parce que la Défense de M. Gbagbo souhaiterait formuler des observations à
11 huis clos. Je pense que nous en aurons pour une demi-heure, jusqu'à 13 heures,
12 comme prévu. Et j'entendrai les observations des autres parties après l'intervention
13 de l'équipe de M. Blé Goudé.

14 Et sans plus tarder, je vais demander au greffier d'audience de bien vouloir passer à
15 huis clos.

16 *(Passage en audience à huis clos à 12 h 20)*

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 *(Passage en audience publique à 14 h 48)*

19 M. LE GREFFIER : [14:47:46] Monsieur le Président, nous sommes en audience
20 publique.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:48:15] Merci beaucoup.

22 Monsieur le témoin, comme je vous l'ai déjà dit, nous sommes en audience publique.

23 Alors, bien sûr, vous avez des mesures de protection, tout ce que vous allez dire

24 pourra être entendu seulement dans le prétoire et dans la galerie du public. Faites

25 attention lorsque vous parlerez, ne dévoilez pas d'éléments qui pourraient divulguer

26 votre identité, justement. Donc, au cas où vous avez des doutes, parlez m'en et nous

27 pourrons ainsi passer à huis clos partiel, par exemple.

28 Alors, vous allez vous exprimer en français, moi, je m'exprime en anglais, je parle

1 lentement, voyez-vous, parce que tout ce que je dis doit vous être interprété, et tout
2 ce que vous direz devra être interprété en anglais.

3 LE TÉMOIN : [14:49:17] Merci.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:49:17] Et il en sera de
5 même lorsque le Procureur... bon, pas la Défense, mais lorsque le Procureur vous
6 posera des questions. Donc, parlez lentement, s'il vous plaît, pour que vos propos
7 soient interprétés correctement et soient transcrits également, parce que nous avons
8 ici des interprètes qui interprètent pour nous. Donc, lorsque la... une question vous
9 sera posée, attendez quelques secondes avant d'apporter votre réponse à ladite
10 question.

11 Alors, nous...

12 LE TÉMOIN : [14:49:49] Bien entendu, Monsieur.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:49:53] Merci.

14 Donc, nous allons maintenant commencer votre déposition. Vous savez que vous
15 êtes ici en tant que témoin, que vous avez été convoqué par le Procureur dans
16 l'affaire *c. M. Gbagbo et M. Blé Goudé*. Et en tant que témoin, vous saurez très, très
17 certainement que vous êtes ici pour aider la Chambre dans sa quête de la vérité.

18 Donc, des questions vont vous être posées par le Procureur ainsi que par les deux
19 équipes de défense, la Défense de M. Gbagbo et la Défense de M. Blé Goudé, et cela
20 va prendre un certain temps, bien entendu. Et si la Chambre... si les juges de la
21 Chambre ont des questions à vous poser, ils vous poseront également des questions.

22 En tant que témoin, votre devoir et votre obligation consiste à dire la vérité. Donc, je
23 vais vous demander, avant que l'on commence à vous poser des questions, de
24 prononcer une déclaration solennelle. Par conséquent, je vais vous demander de
25 répéter après moi les propos suivants : « Je déclare solennellement que je dirai la
26 vérité... »

27 LE TÉMOIN : [14:51:20] Je déclare solennellement que je dirai la vérité...

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:51:27] « ... toute la vérité

1 et rien que la vérité. »

2 LE TÉMOIN : [14:51:32] ... toute la vérité et rien que la vérité.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:51:37] Et je dois
4 également vous informer que si vous faites un faux témoignage, cela constitue un
5 délit contre l'administration de la justice, et en tant que tel, ce délit est punissable.

6 Vous le comprenez cela, Monsieur, n'est-ce pas ?

7 LE TÉMOIN : [14:51:58] Je le comprends très bien.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:52:03] Et puis une
9 dernière recommandation, si vous avez un problème, quel qu'il soit, dites-le-moi et
10 nous essaierons de trouver une solution audit problème.

11 Je vais maintenant donner la parole au... à la représentante du Bureau du Procureur
12 qui va vous poser ses questions.

13 Madame Pack, je vous en prie, vous avez la parole.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [14:52:27] Une question, Monsieur le Président. Qu'en
15 est-il de l'article... la règle 74 ? Est-ce que cela va être dit au début, vous allez en
16 parler au début ou est-ce qu'on le... on traitera cela au fur et à mesure ou de façon
17 ad hoc ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:52:49] Non, de façon
19 ad hoc. Au cas où vous posiez une question qui pourrait donc entraîner une
20 responsabilité au titre de la règle 74, nous le ferons vers... vers la fin, ce sera le
21 mieux.

22 M^{me} PACK (interprétation) : [14:53:04] Je vous remercie.

23 QUESTIONS DU PROCUREUR

24 PAR M^{me} PACK (interprétation) : [14:53:05]

25 Q. [14:53:07] Bonjour, Monsieur. Je m'appelle Melissa Pack. Nous nous sommes
26 rencontrés très, très brièvement dans le cadre d'une vidéoconférence il y a
27 deux jours.

28 R. [14:53:12] Merci.

1 Q. [14:53:16] Alors, je vais vous poser des questions au nom du... au nom de
2 l'Accusation.

3 R. [14:53:28] Je vous écoute.

4 Q. [14:53:33] Alors, je vous appellerai « Monsieur le témoin », ce n'est pas un
5 manque de respect de ma part, c'est tout simplement pour protéger votre identité.
6 D'accord ?

7 R. [14:53:44] D'accord. Merci.

8 M^{me} PACK (interprétation) : [14:53:49] Monsieur le Président, j'aimerais que nous
9 passions à huis clos partiel pendant un certain temps.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:53:58] « Pendant un
11 certain temps », cela signifie quoi, exactement ?

12 M^{me} PACK (interprétation) : [14:54:05] Eh bien, le début de la déposition du témoin,
13 en tout cas. Là, il va être question de données personnelles. Et puis peut-être que je
14 pourrai vous expliquer davantage lorsque nous serons à huis clos partiel.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:54:22] Mais combien de
16 temps cela va-t-il durer ?

17 M^{me} PACK (interprétation) : [14:54:27] Je pense jusqu'à la fin de ce volet d'audience.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:54:31] Alors, je me
19 demande si nous pourrions siéger deux heures. D'accord ? Deux heures, c'est bon ?
20 Très bien.

21 Donc...

22 Quand avons-nous commencé, d'ailleurs ?

23 Parce qu'en fait, mon compte rendu d'audience ne fonctionne pas.

24 Nous allons siéger jusqu'à 16 h 30. Jusqu'à 16 h 30, Madame Pack.

25 M^{me} PACK (interprétation) : [14:54:59] Merci, Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:55:00] Oui, donc encore
27 une heure et demie.

28 M^{me} PACK (interprétation) : [14:55:05] Oui, je pense que nous allons rester à huis clos

1 partiel pendant tout ce temps.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:55:09] Alors, je l'annonce
3 au public : nous allons passer à huis clos partiel sur demande de l'Accusation, et
4 nous allons rester à huis clos partiel pendant une heure et demie, à savoir pendant
5 tout... tout le volet d'audience.

6 Est-ce que vous pourriez, je vous prie, demander le passage à huis clos partiel ?

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 55)*

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (*L'audience est levée à 16 h 31*)